

Mesdames et messieurs les présidents et administrateurs de Club,
Mesdames et Messieurs les présidents de Commissions Lifras,
Mesdames et Messieurs les membres de la Lifras,

La reprise inquiétante de l'épidémie due à la Covid 19 a amené les autorités à prendre de nouvelles mesures destinées à arrêter la progression de la contagion.

La Ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles a informé toutes les fédérations sportives des nouvelles restrictions qui sont d'application à partir du 26 octobre 2020.

Extrait du site internet du cabinet de Madame la ministre Valérie Glatigny, en charge des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Les nouvelles mesures dans le secteur du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles ont été annoncées :

- Les compétitions sportives et les entraînements, tant en intérieur qu'en extérieur, sont interdits pour les plus de 12 ans.
- Les compétitions sportives et les entraînements, tant en intérieur qu'en extérieur, pourront bien avoir lieu pour les jeunes jusque 12 ans, et un proche pourra accompagner chaque jeune.
- Les compétitions sportives professionnelles pourront se poursuivre en extérieur et en intérieur, mais à huis clos.
- Les vestiaires et buvettes des clubs sportifs resteront fermés.
- Les piscines seront fermées.
- Les stages sportifs sont autorisés dans le respect des dispositions précitées.

« Les mesures annoncées aujourd'hui sont très difficiles, mais doivent permettre de contribuer à faire baisser la courbe des contaminations et la pression dans les hôpitaux. J'en appelle encore une fois aujourd'hui à la responsabilité de tous », souligne la Ministre Glatigny.

Doit-on considérer les plongées en milieu naturel comme des entraînements ou non ?

Contacté par nos soins, Monsieur Pierre Wiliquet, conseiller Sports de la ministre nous confirme que toutes les activités sportives pour les plus de 12 ans sont interdites.

En ce qui nous concerne il s'agit donc de l'ensemble des activités reconnues par la ligue.

Des mesures complémentaires peuvent également être prises par les gouvernements régionaux, par les gouverneurs de province et par les bourgmestres. Il est donc essentiel de se renseigner auprès de ces différentes autorités.

En qualité de fédération délégataire pour la plongée subaquatique en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous devons de respecter les mesures qui ont été prises en vue d'arrêter la progression de la Covid.

Le conseil d'administration de la Lifras a également pris connaissance de la non-disponibilité totale ou partielle (uniquement les urgences vitales) des caissons de recompression. La chaîne des secours est actuellement fortement sous tension.

Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les mesures qui sont prises par les différents niveaux d'autorité.

Au nom du conseil d'administration, après avoir sollicité l'avis du Directeur Technique Fédéral et la Commission Médicale, je me dois de vous informer que toutes les activités « indoor » et « outdoor » de la ligue sont à nouveau suspendues, jusqu'à nouvelle décision.

Cette maladie a déjà fait de trop nombreuses victimes, notamment parmi nos membres, ainsi que parmi leurs proches, si bien que je me permets de faire appel à votre bon sens civique. Si nous respectons tous ces nouvelles règles, certes très contraignantes, nous parviendrons à gagner le combat contre ce fléau.

Soyons donc solidaires et prenons bien soin des uns et des autres.

Pour le Conseil d'administration,



Maria del Pilar RUIZ LOPEZ
Présidente
pilarlifras@gmail.com
GSM : 0477/74.38.17